

1. Description des objectifs

L'inspection télévisée des ouvrages (regard de visite, boîtes, bouches d'égout) a pour objectif de détecter :

- Les anomalies d'assemblage
- Les anomalies de géométrie
- Les anomalies d'étanchéité visibles (mais ne permet pas de statuer sur la conformité de l'étanchéité)
- Les anomalies structurelles
- Les obstructions ou obstacles
- Les défauts d'aspect
- Les raccords de canalisation

Elle sera réalisée après le contrôle de compactage (s'il y en a eu) afin de vérifier que le réseau n'a pas été détérioré lors des essais.

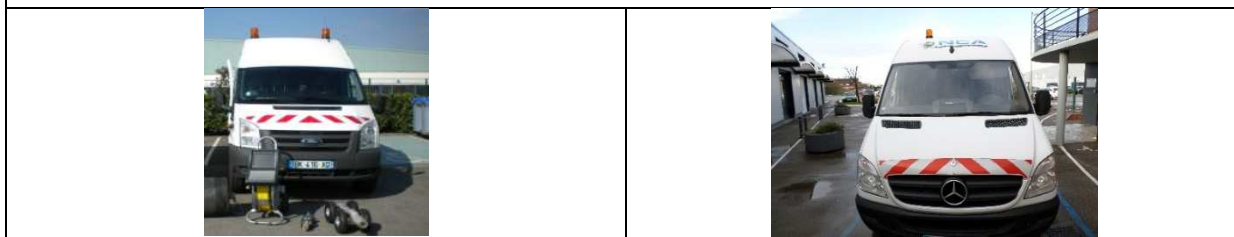
2. Moyens nécessaires





a. Moyens humains

L'intervention nécessite deux personnes sur site tout au long de l'intervention : un inspecteur et un aide inspecteur.

b. Moyens matériels

Camion d'intervention équipé de la signalisation de position

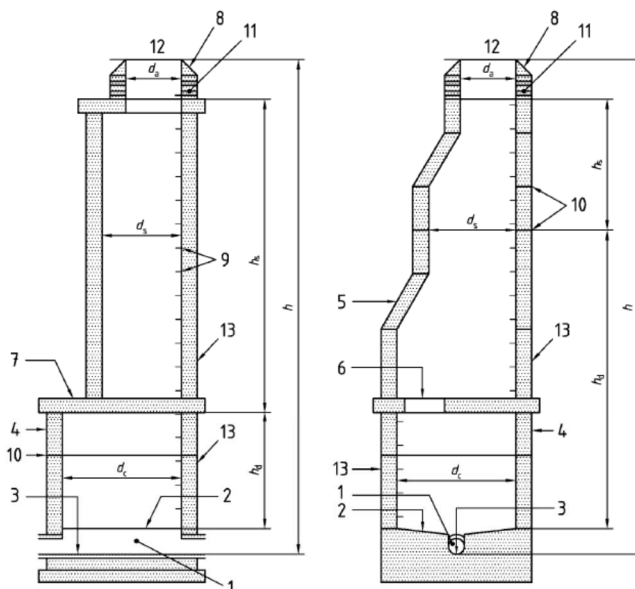


<u>Caméra IBAK HD Atex</u>	<u>Régie IBAK</u>	<u>Electricité par groupe électrogène</u>	<u>Détecteur 4 gaz</u>
			

3. Principe

L'inspection télévisée des ouvrages (regard de visite, boîtes, bouches d'égout) sera réalisée suivant le protocole suivant :

- Mise en œuvre des protections individuelles et collectives.
- Réalisation de l'enquête technique (longueurs, profondeurs...).
- Mise en place des dispositifs de dérivation des flux en amont/aval du regard si nécessaire.
- Préparation du matériel d'inspection.
- Contrôle de l'atmosphère par descente d'un détecteur dans le regard de visite à l'aide d'une cordelette, avant engagement de l'opérateur dans la cheminée.
- Initialisation du point 0 suivant le choix du maître d'ouvrage (tampon ou canalisation sortante)
- Démarrage de l'inspection.
- Mesure de la profondeur de l'ouvrage.
- Arrêt de l'inspection au niveau de chaque observation et saisie des données en informatique. Chaque observation est codée selon la norme NF EN 13508-2+A1. La position horaire des observations sera prise suivant la canalisation sortante à 6h. Les éléments suivants seront vérifiés :
 - o Etat du tampon
 - o Etat du système de descente
 - o Dispositif de réduction sous tampon
 - o Etat de la cheminée et des emboitements d'éléments
 - o Vérification liaisons des canalisations entrantes et sortantes (collecteur et branchement par piquage)
 - o Vérification de la banquette
 - o Vérification de la cunette
 - o Niveau d'eau(%) si présence d'eau uniquement.



Légende

1	Cunette	8	Partie supérieure du regard (tampon et cadre)	h	Profondeur de radier
2	Banquette	9	Marche	h_s	Profondeur de cheminée
3	Radier	10	Matériau d'étanchéité	h_d	Profondeur de chambre
4	Élément de chambre	11	Construction de réglage	d_s	Diamètre/dimension d'accès
5	Cône de réduction	12	Niveau du tampon	d_s	Diamètre/dimension de cheminée
6	Pallier	13	Paroi du regard	d_c	Diamètre/dimension de chambre
7	Dalle de réduction				

- Fin d'inspection
- Sauvegarde des données.
- Réalisation du rapport